# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 25 septembre 2014 3.4

## CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

## DEVELOPPEMENT DURABLE

#### QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC

#### D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORT ANNUEL 2013

Stéphane JEVAUDAN, adjoint, délégué au développement durable, expose à l'assemblée :

**"**La loi du 2 février 1995 dite "Loi Barnier" relative au renforcement de la protection de l'environnement, a institué la présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport est prévu à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques : la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

Depuis le 1er janvier 2005 (arrêté préfectoral du 29 novembre 2004), une structure a été créée : syndicat mixte d'eau et d'assainissement "Roannaise de l'Eau", avec trois compétences :

* production, transport et distribution d'eau potable ;
* collecte, traitement et évacuation des eaux usées et pluviales ;
* contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif.

Comme la loi lui en fait obligation, il vient de transmettre précisément aux communes adhérentes, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement pour l'année 2013.

Au 1er janvier 2008, l'entretien des installations d'assainissement non collectif a été pris en compte (arrêté préfectoral du 11 juillet 2007).

Au 1er janvier 2013, onze communes et la communauté d'agglomération Grand Roanne adhèrent à Roannaise de l'Eau pour la compétence "assainissement collectif". Toutefois, la communauté d'agglomération Roannais Agglomération, créée le 1er janvier 2013, reprend la compétence "assainissement" à compter du 1er avril 2013 sur l'ensemble des 40 communes qui composent son territoire et en confie la gestion à Roannaise de l'Eau sur ce territoire (convention de mise à disposition de services).

Le service public d'assainissement collectif dessert :

- au 1er janvier 2013 : 80 504 habitants ;

- au 1er avril 2013 : 94 160 habitants ;

soit 29 637 abonnés sur cette compétence.

Le réseau est constitué de 867 km (671 en 2012) de canalisations répartis de la façon suivante :

- 336 km de réseau unitaire ;

- 343 km de réseau eaux usées ;

- 188 km de réseau eaux pluviales.

Il comprend 16 bassins de stockage d'eaux pluviales, 17 siphons et 41 postes de relevage.

Les stations de traitements sont les suivantes :

- station d'épuration de Roanne ;

- station d'épuration de St-André d'Apchon ;

- station d'épuration de Commelle-Vernay ;

- station d'épuration de St-Martin d'Estreaux ;

- lagune de Lentigny ;

- lagune de Ouches ;

- filtre planté de roseaux de Montagny ;

- filtre à sable de Cornillon à Mably.

Le volume d'eaux usées traitées en 2013 s'élève à **11 886 935 m³**

- station d'épuration de Roanne 11 792 854 m³

- station d'épuration de Commelle-Vernay : 53 340 m³

- filtre planté de roseaux de Notre-Dame-de-Boisset : 29 944 m³

- filtre à sable de Cornillon de Mably : 10 797 m³

Le volume facturé s'élève en 2013, à **5 415 987 m³**

- dont usage domestique : 3 995 254 m³

- usage industriel : 1 153 199 m³

- équipements publics 267 534 m³

Sur Riorges, le volume facturé est de 563 131 m³ pour 4 026 abonnés.

8 962 tonnes de boues brutes ont été produites en 2013, soit 1 976 tonnes de matières sèches. Conformément à la réglementation, 100 % des boues ont été valorisées (compostage pour 56 % et épandage sur terrains agricoles pour 44 %).

Les principaux travaux effectués en 2013 concernent la construction des stations d'épuration de Montagny et Combre ainsi que des travaux sur les réseaux (renouvellement de branchements + branchements neufs…).

**Indicateurs financiers**

En 2013, le prix TTC du service au m³ était de :

- hors abonnement et TVA : 0,95 € HT

- abonnement et TVA : 1,360 € TTC ;

- abonnement, TVA, Agence de l'Eau : 1,563 € TTC.

Une facture "assainissement" type pour 120 m³ consommés (compteur diamètre 15 mm) représentait en 2013 la somme de 187,57 € TTC contre 188,86 € TTC en 2012 (avec la redevance Agence de Bassin).

En ce qui concerne le volet budgétaire, à la clôture des comptes 2013, le budget assainissement collectif fait apparaître un résultat net comptable de 2 039 744 € :

- produits : 7 669 494 €

- charges : 5 629 750 €.

Le montant des investissements réalisés s'est élevé à 2 740 902 €.

A noter que depuis 2008, Roannaise de l'Eau s'est engagée dans une démarche de refonte d'autorisations et conventions spéciales de déversement avec les industriels. Une commission de travail réunissant des élus, des industriels, la CCI, l'ALSAPE et des techniciens a été mise en place. Au 31 décembre 2013, on a recensé :

- 17 autorisations de déversement

- 10 conventions spéciales de déversement.

Eaux pluviales

Les principaux travaux effectués en 2013 ont concerné des branchements neufs ainsi que des travaux sur réseaux à Commelle-Vernay, Perreux, Notre-Dame-de-Boisset, St-Vincent-de-Boisset et St-Alban-les-Eaux, pour un montant de 273 638 €.

A la clôture des comptes 2013, le budget "eaux pluviales" fait apparaître un résultat net comptable de 172 466 € :

- produits : 810 508 €

- charges : 638 042 €.**"**

Vu la loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier" ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2224-5 et L 2225-5 ;

Le conseil municipal donne acte de la présentation de ce rapport.